

[Texte]

With your indulgence, I would like to proceed to routine motions—the receiving and printing of evidence when a quorum is not present. I will take the liberty of just offering a suggestion, which you can then debate and resolve. Would it be appropriate that we be authorized to hold a meeting with three members as long as one is from the opposition?

Mrs. Finestone: You read our minds.

Mrs. Clancy: Yes.

Some hon. members: Agreed.

The Chairman: I might dare to go further than that. There have been occasions on other committees or subcommittees when the chairman alone has been willing to stay an extra hour and receive evidence. I have had to do that myself on a forestry committee on one occasion when everybody else was busy with caucus or whatever. We had a witness from B.C. and we agreed to let the chairman sit to hear the evidence. I do not know if we could do that by unanimous consent at the time.

Mrs. Finestone: Are we in a formal session now?

The Chairman: Yes, we are.

• 1200

Mrs. Finestone: Then, Mr. Chairman... I was going to call him Bud, but I cannot do that—but I will anyway. It would seem to me that if we start the committee hearings with a quorum as officially constituted, at least one member of the opposition party being present, and responsibilities and other exigencies remove the quorum per se, but it was started with a quorum, the obligation on the government side is to ensure a replacement and on the opposition side is to ensure a replacement.

Certainly if we have caused people to come and to appear before us and because of our own lack of responsibility or replacement ability we are not present, we should be able to hear those people who have gone to great effort to prepare and to appear.

The Chairman: Of course a quorum is five. You are speaking of three, though.

Mrs. Clancy: A seen quorum.

The Chairman: My understanding was that you accepted the suggestion of three, including one from the opposition—

Mrs. Clancy: This is when you are having hearings.

The Chairman: —to receive evidence and to record it.

Mrs. Finestone: It bespeaks poorly of this committee if you do not have more than three, but it bespeaks worse of the committee if you convene a meeting, people come to present evidence and no one is here. That is why we suggest it be a quorum of three.

The Chairman: Do we have agreement on the quorum of three with one from the opposition?

[Traduction]

Avec votre permission, j'aimerais passer aux motions de routine, la réception et l'impression de témoignages en l'absence d'un quorum. Je vais prendre la liberté de faire une simple suggestion sur laquelle vous pourrez discuter et vous prononcer. Seriez-vous d'accord pour que nous autorisions les réunions si trois membres sont présents à condition qu'il y en ait un de l'opposition.

Mme Finestone: Vous lisez dans nos pensées.

Mme Clancy: Oui.

Des voix: D'accord.

Le président: Si j'ose aller un peu plus loin, il est arrivé dans d'autres comités ou sous-comités que le président accepte de siéger une heure de plus pour recevoir des témoignages. J'ai été amené à le faire moi-même à un comité des forêts une fois, quand tous les autres membres étaient pris par des activités à leur caucus ou ailleurs. Nous recevions un témoin de la Colombie-Britannique, et le comité a consenti à laisser le président entendre seul le témoignage. Je ne sais pas si nous pourrions le faire par consentement unanime le moment venu.

Mme Finestone: Nous siégeons officiellement en ce moment?

Le président: Oui.

Mme Finestone: Dans ce cas, monsieur le président... J'allais l'appeler Bud, mais je ne peux pas—mais je vais le faire quand même. Je pense que si nous entamons des audiences avec le quorum officiel, et qu'il y a au moins un représentant de l'opposition, et si des membres du comité doivent se retirer à cause de leurs responsabilités ou d'autres impératifs, mais qu'on avait au départ le quorum, c'est au représentant de la majorité ou de l'opposition de se faire remplacer.

Il est certain que si nous convoquons des témoins et que nous nous absentons sans nous faire remplacer, soit par négligence, soit parce que nous ne réussissons pas, ces témoins, qui auront fait l'effort de se préparer et de comparaître, devraient quand même pouvoir être entendus.

Le président: Évidemment, le quorum est fixé à cinq, mais vous parlez de trois.

Mme Clancy: Un quorum constaté.

Le président: Si je vous ai bien compris, vous avez accepté l'idée d'un quorum de trois, dont un représentant de l'opposition...

Mme Clancy: Quand nous tenons des audiences.

Le président: ...pour entendre des témoignages et les enregistrer.

Mme Finestone: Ce n'est pas très flatteur pour notre comité si nous ne sommes que trois à siéger, mais c'est encore pire de convoquer une réunion à laquelle personne ne se présente. C'est pourquoi nous proposons un quorum de trois.

Le président: Sommes-nous d'accord pour un quorum de trois avec un représentant de l'opposition?